

après les fiançailles et les publications des trois bans de mariage de michel moutreau avec
jeanne chichet et la dispense du quatrième degré, consanguinité entre lesd. parties par
monseigneur le vicar général de cordocose en date du seizième décembre mil sept cent
quatrevingt, ne s'est point trouvé aucun empêchement de mariage. Et le dit marié
a été déclaré par le dit vicar en date du dixième décembre mil sept cent
quatrevingt, en présence de leurs pères et oncles, Jean moutreau de gabriel moutreau
de lepreux et de Jean bertrand de lepreux, et de Jacques chichet de lepreux
qui ont tous signé avec moy. michel moutreau gendre de Jean moutreau
jacques chichet isambillain bertrand Joubertin curé de
le huitième février mil sept cent quinze est décédé, et a été enterré ^{manière} en l'église de
le dit moutreau âgé de 30 ans ou environ.